

Les entretiens qui se sont déroulés au Cap, du 27 au 29 avril, entre les représentants des cinq gouvernements occidentaux et ceux du gouvernement sud-africain ont été francs et utiles, et certains progrès ont été réalisés au chapitre des arrangements qui correspondraient aux exigences de la résolution 385 du Conseil de sécurité. Les Cinq ont récemment informé les autres parties intéressées de l'issue de ces discussions. Il reste toutefois à clarifier de nombreux aspects importants et d'autres discussions sont prévues dans un avenir rapproché. Il importe par ailleurs de souligner que sur cette question, les Cinq ne font qu'offrir leurs bons offices, sans toutefois négocier. En effet, les négociations décisives devront évidemment s'effectuer entre l'Afrique du Sud et les autres parties principalement touchées, soit les Nations Unies et la SWAPO.

c) Rhodésie/Zimbabwe

Le Canada a pour principe d'appuyer fidèlement les sanctions exécutoires décrétées à l'égard de la Rhodésie par le Conseil de sécurité en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, il n'existe pas d'échanges commerciaux ni de relations diplomatiques entre le Canada et ce pays et les détenteurs de passeports rhodésiens ne sont admis au Canada que sur une base humanitaire. Nous considérons le régime Smith illégal et estimons que la responsabilité constitutionnelle du territoire appartient encore à la Grande-Bretagne. A cet égard, nous sommes quelque peu encouragés par les résultats du récent voyage en Afrique du Sud du secrétaire au Foreign Office, M. Owen, bien que de sérieux obstacles continuent d'entraver la reprise des négociations en vue d'un règlement pacifique.